

## AVENANT AU REGLEMENT REGIONAL 2016

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En raison des difficultés rencontrées dans l'organisation du championnat régional 2016 (nombre de pilotes engagés très insuffisant), les courses régionales sont annulées.

**La sélection pour le STF 2016 est maintenue de la manière suivante :**

- Trois courses sont nécessaires pour être qualifié.
- Si leur engagements sont retenus, les pilotes volontaires ont la possibilité de participer à au moins deux courses régionales en Bourgogne, **avant le 1<sup>er</sup> juillet** (voir règlement et bulletin d'engagement).
- Dans ce cas, les clubs d'origine des pilotes concernés règlent les frais d'inscription de 75€.
- Les points obtenus seront comptabilisés ceux marqués à Montagny 2015 (course qualificative prévue par le règlement) pour établir la liste des pilotes qualifiés en 2016.
- Cette recette sera utilisée pour les frais d'organisation du STF.

### MARCHE A SUIVRE POUR LES PILOTES DESIRANT ROULER EN BOURGOGNE

#### En vue de leur qualification pour le STF 2016

1 – En utilisant les documents diffusés, les pilotes volontaires s'engagent à **au moins deux courses régionales organisées en Bourgogne avant le 1<sup>er</sup> juillet**.

2- Si les engagements sont acceptés, les clubs d'origine règlent leur inscription (75€ à l'ordre de l'UFOLEP ).

3- Le 1<sup>er</sup> juillet, la sélection RA pour le STF est établie par la commission en comptabilisant trois courses : Montagny 2015 + 2 courses effectuées en Bourgogne.